



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/10/2023

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 octobre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents : 15</b>	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Marlène Benoit.
<b>Nombre de Conseillers représentés :</b>	<b>Excusés :</b> <i>Thierry Rolland, Florence Collino.</i>
<b>Début de séance : 20h30</b>	<b>Absent :</b>
<b>Fin de séance : 21h30</b>	<b>Pouvoirs :</b> Thierry Rolland à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier
	<b>Secrétaire :</b> Nicolas Métivier

### ACQUISITION DE PARCELLES AUX HERITIERS DE M. BERNARD SCHMITT

CONVOCAION  
LE 10 10 2023

Par délibération du 11/09/2023, la commune avait confirmé sa volonté d'acquérir 3 parcelles (AH 241, 242 et 243) à M. Bernard Schmitt pour une contenance globale de 308 m<sup>2</sup> au prix de 2,5 € le m<sup>2</sup> en vue de la régularisation de l'emprise de l'allée des chalets.

AFFICHAGE LE  
23 OCT. 2023

Malheureusement, une des filles de M. SCHMITT a informé la commune du décès de son papa.

Elle a toutefois confirmé le souhait de l'indivision de poursuivre la vente aux conditions mentionnées sur la délibération du 11/09/2023.

M. le Maire propose dès lors de l'autoriser à entériner cet achat et à signer l'acte pour l'acquisition des parcelles AH 241, 242, 243, pour une contenance globale de 308 m<sup>2</sup>, au prix de 2,5 € le m<sup>2</sup>, à l'indivision constituée des héritiers de M. Bernard SCHMITT.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**  
**- confirme l'acquisition des parcelles ci-dessus aux héritiers SCHMITT selon les modalités définies.**

**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

